

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Abstention(s) : 0

Pour : 15 Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 14/09/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, Mme Annie BOMBOURG, M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE, Mme Christelle LAWENDYOUS, Mme Nathalie STANDART, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENT et EXCUSE : M. Nicolas TISSEUR qui donne pouvoir à M. Stéphane SERRAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane SERRAILLE

N° 2026-09-21-05

OBJET : Prêt d'un local à un professionnel de santé

Monsieur le Maire rappelle que la maison médicale située à Saint-Martin-Lestra va être en travaux prochainement, pour environ 4 mois, et que certains professionnels de santé cherchent un local pour continuer à exercer pendant ces travaux.

Après avoir reçu deux d'entre eux, une diététicienne et une ostéopathe, pour connaître leur besoin, il a été proposé un appartement au premier étage du bâtiment de l'ancien presbytère, et éventuellement la salle du presbytère. Après réflexion, l'ostéopathe souhaite pouvoir bénéficier du logement, la diététicienne ayant trouvé une solution.

Monsieur le Maire propose de prêter l'appartement au premier étage du bâtiment de l'ancien presbytère à Madame Christelle Dronet, ostéopathe, pendant la durée des travaux de la maison médicale où elle exerce, et de demander une participation de l'ordre de 200 € par mois afin de couvrir les frais de fluides (eau et électricité).

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après avoir délibéré et vote à l'unanimité

1° **Décide** de prêter l'appartement au premier étage du bâtiment de l'ancien presbytère à Madame Christelle Dronet, ostéopathe, afin de pouvoir exercer pendant la durée des travaux de la maison médicale de Saint-Martin-Lestra.

2° **Décide** de demander une participation de l'ordre 200 € par mois afin de couvrir les frais de fluides, après un contrôle des consommations qui pourra engendrer un réajustement.

3° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

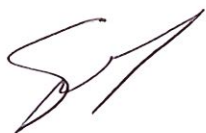
Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Stéphane SERRAILLE

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'S' followed by a diagonal stroke.

Philippe FAYOLLE

A handwritten signature in black ink, written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST-BARTHELEMY", "R.F.", and "(Loire)".